

admis en franchise, il est clair que l'élevage de la volaille va être plus encouragée chez nous, et que cette importante industrie domestique de la ferme trouverait avantage à une réduction du droit sur les poulets, les dindons, canards, etc.

Le beurre et le fromage, quoique sous un taux réduit, resteraient encore difficiles à exporter : pour le premier article, toutefois, il se présenterait probablement des cas, suivant les saisons où l'on pourrait exporter pendant quelque temps du beurre aux Etats Unis.

L'admission en franchise du poisson frais favoriserait grandement nos pêcheurs du golfe et des lacs ; mais cette mesure va soulever une telle tempête sur les côtes du Maine du Massachusset etc., qu'elle pourrait bien être modifié.

Les droits sur les produits manufacturés ne nous intéressent que fort peu.

En résumé, le projet Wilson représente pour nous la plus large mesure de libre échange en produits naturels que nous pouvions attendre du gouvernement de Washington. Notre propre gouvernement s'est presque engagé, autrefois, à suivre les Etats-Unis dans tous leurs abaissements de tarif ; va-t-il tenir sa parole ? Voilà un des cotés de la question, tout aussi intéressant que l'autre, qui n'a pas reçu de solution et n'en recevra pas sans doute de longtemps encore. C'est un problème qui intéresse autant, sinon plus, nos manufacturiers que les consommateurs. On attendra, naturellement que le tarif Wilson soit devenu loi, avant de discuter dans quelle mesure on lui rendra la réciprocité au Canada.

LES PRODUITS LAITIERS DES FERMES EXPÉRIMENTALES

Nous croyons de notre devoir de nous faire l'écho des plaintes du commerce des produits laitiers de notre place contre la manière dont M. le professeur Robertson dispose des beurres et des fromages qui sont fabriqués dans les écoles-modèles de laiterie attachées aux fermes expérimentales.

Le grief du commerce est que M. Robertson dispose de ces produits de gré à gré, entre les mains de quelques amis de qui il est sûr, dit-on, d'obtenir des prix élevés, ce qui permet de constater dans les rapports officiels que ces écoles de laiterie fonctionnent admirablement, puisqu'elles donnent des produits qui tiennent la tête du marché.

Cela fait sans doute l'affaire du directeur des fermes, mais pas autant celle du public qui aimerait à voir ces produits sur le marché, en compétition avec ceux des entreprises particulières, afin que tout le monde puisse juger de la valeur relative des uns et des autres.

Plusieurs commerçants de provision très en vue nous ont exprimé leur dissatisfaction de cet état de choses qu'ils nous ont prié de signaler à qui de droit. Ils disent qu'on devrait les inviter à examiner ces produits et à en offrir un prix. Ce serait évidemment une épreuve bien autrement concluante de leur valeur que la vente presque subreptice que l'on fait aujourd'hui. Il y aurait un moyen bien facile de faire cesser ces remarques plus ou moins désobligeantes pour M. Robertson et nous nous permettrons de le signaler au département fédéral de l'agriculture, ce serait de vendre ces produits aux enchères.

LE TARIF WILSON.

Pour compléter les renseignements donnés la semaine dernière sur le nouveau tarif douanier des Etats-Unis proposé par la majorité démocrate de la Chambre des Représentants, nous empruntons à un confrère le tableau comparatif suivant :

	Tarif Proposé	Tarif McKinley
Huile de loup-marin, de baleine ou autre huile de poisson	25 p.c.	8c.
Jaune de chrome et toutes les couleurs de chrome.	25 "	4 1/2 p.c.
Brique non vernie	20 "	{ \$25 et 45 p.c.
Brique vernie et ornementée	30 "	45 "
Tuiles unies ou à l'encastrique, non vernies	25 "	25 "
Tuiles vernies ou ornementées	40 "	45 "
Ciment de Portland et autres ciments hydrauliques	8c.	8c.
Ciment en vrac	7c.	7c.
Chaux	10 p.c.	6c.
Plâtre de Paris, gypse moulu	10 "	\$1.00
Plâtre de Paris, calciné	15 "	1.75
Glaise et terres, ouvrées ou manufacturées, glaise à poterie, kaolin	\$2.00	\$3.00
Terre brune ordinaire non décorée	20 p.c.	25 p.c.
Vaisselle commune en pierre blanche	30 "	
Faïence, porcelaine, albâtre, biscuit, non décorés	40 "	55 p.c.
Do do décorés	45 "	60 "
Toute autre vaisselle en terre, en pierre, etc., non décorée	35 "	35 c.
Do do do décorée	40 "	60 p.c.
Verrerie unie ou colorée	30 "	1c.
Marbre de tout genre, brut	40 c.	65 c.
" débité et poli	75 c.	\$1.10

Objets en marbre et en albâtre, non spécialement désignés	30 p.c.	50 et 25 p.c.
Grès, granit et autre pierre à bâtir (excepté le marbre) non autrement spécifiés, débités et polis	20 "	40 "
Pierre à meules	\$1.75	\$1.75
Ardoises	20 p.c.	30 p.c.
" à couverture	10 "	25 "
Aluminium (brut)	12 "	15 "
Animaux vivants non spécialement désignés	20 "	20 "
Sarrazin, maïs ou blé d'inde, farines de maïs, avoine, farine d'avoine, seigle, blé, farine de blé.	20 "	1 c. à 25 c.
(Mais chacun de ces articles provenant d'un pays admettant sans droit de douane les articles similaires exportés par les Etats-Unis, sera admis en franchise)		
Orge, malt, orge perlé ou mondé	20 "	2 c. à 45 c.
Macaroni, vermicel et autres pâtes alimentaires.	25 "	2 c.
Riz nettoyé	1 1/2 c.	2 c.
Riz non-nettoyé ou riz débarrassé de son écorce extérieure mais ayant encore la seconde écorce	1 c.	1 1/2 c.
Farine de riz, riz moulu ou broyé qui passera à travers un sas connu dans le commerce comme "sas de fil de fer No. 12"		1 c. 1 c.
Paddy ou riz avec son écorce extérieure	7 c.	7 c.
Beurre et substances qui l'imitent	4 c.	6 c.
Fromage	25 p.c.	6 c.
Lait en conserve ou condensé	20 "	3 c.
Haricots (fèves)	20 "	40 c.
" pois, champignons et autres légumes préparés et conservés en boîtes, jarres, bouteilles ou autrement, y compris les marinades et les sauces de tout genre	30 "	40 à 45 p.c.
Foin	\$2.00	\$4.00
Miel	10 c.	20 c.
Houblon	8 c.	15 c.
Oignons	20 c.	40 c.
Pois secs	20 c.	20 c.
" fendus	50 c.	50 c.
" en paquets de carton, de papier ou autres petits paquets	1 c.	1 c.
Pommes de terre	10 c.	25 c.
Fèves ou semences de ricin (castor)	25 c.	50 c.
Graine de lin, graine d'œillette et autres graines oléagineuses	20 c.	30 c.
(Aucun drawback ne sera accordé pour l'exportation de tourteau provenant de graines importées.)		
Légumes à l'état naturel non autrement spécifiés	10 p.c.	25 p.c.
Anchois, sardines et autre poisson conservé dans l'huile	30 "	10 c. à 40 c.
Poisson fumé, séché, salé, mariné ou autrement préparé	7 c.	7 c.
Hareng mariné, gelé ou salé et poisson gelé ou emballé dans la glace pour être conservé	1/2 c.	7 c.
Poisson en boîtes ou autre paquetage, excepté les anchois et les sardines et poisson emballé de		